

Délibération n°2024-45

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240404-45-2024-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Thème : SPORT ET CULTURE 2

Objet : Subventions aux associations culturelles

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mars 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPELLA.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
Mme Sylvie SAMBAIN donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Michel CHAPUIS donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa ISIRDI donne procuration à M. Geoffroy GONZALEZ
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Michel CHAPUIS, Aurélie ANNEQUIN, Lisa ISIRDI, Stéphane DERRIVES, Nadine CURNIER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Caroline MASPER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU les dossiers de demandes de subventions déposés par des associations artistiques et culturelles auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
00424040140-202400445-2024-D5
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le versement des subventions pour les associations suivantes :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANTS 2024
Les Amis de la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (Mhemo)	6 000 €
Croq Livres	6 000 €
L'Osons Jazz Club	4 000 €
La Miroiterie	3 000 €
Les Rencontres Musicales de Haute Provence	5 000 €
Opus Néo	1 500 €
Compagnie l'Extravagante	2 000 €
La Plage Sonore	4 500 €
Archipel 440 (Cie 2b2b)	1 000 €
Les Strapontins	500 €
Désirdelire	2 000 €
La Maison Passère	3 500 €
Cultures Vivaces	1 000 €
Les Bibliothèques sonore	1 000 €
Bleu en Lure	2 000 €
Les Gaillardons	1 500 €
Le Puits à Coqs	1 000 €
Les Martmites	2 000 €
TOTAL	47 500 €

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 (C. FELLER,
N. CURNIER (pouvoir à C.
FELLER)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 12 AVR. 2024